

ADAC OPEL e Rally

DECISION DU COLLEGE N° 21

TEMPS FORFAITAIRE DANS ES – SAMOENS – MORZINE L. PERILLAT

DECISION

A la suite de la sortie de route de la voiture N° 253 dans l'ES Samoëns – Morzine L. Périllat, les Commissaires sportifs ont décidé d'attribuer au concurrent N° 258 bloqué sur l'incident, un temps réputé équitable :

14:22.1

MORZINE le 1er septembre 2023 à 17 H 50

Les Commissaires sportifs

Président du Collège



Jean Claude CRESP

Membre du Collège



Hervé BESSON

Membre du Collège



Jean Thierry VACHERON